



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 10 DECEMBRE 2020

L'an deux mil vingt, le dix décembre à 18h le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par le Maire, s'est réuni, salle des fêtes Robert Sauvion, en *session ordinaire*, sous la présidence de Monsieur Christian MICHAUD, Maire.

Réf : SBD/MBM

Effectif légal du conseil municipal : 29
Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 25
Pouvoirs : 4
Absent : 0

Date de la convocation : 4 décembre
2020

PRÉSENTS : MICHAUD Christian, DELPHIN Caroline, CHALLOT Dominique, BARBOTTIN Lydie, MINEREAU Jean-Romuald, BIOTTEAU Dany, DUFFAULT Tetyana, DESIRE Thierry, LECOQ Monique, GOHIER Monique, BARREAULT Mireille, GABIGNON Christophe, CHAPUT Clément, GOLA Odile, CROC Bertrand, BEUNEL Philippe, DESIRE Valérie, CHAPUT Sabrina, VERDUZIER Kévin, DEBIAIS Viviane, MASSONNEAU Bruno, PIAULET Christine, ROBIN Nadia, ROYER Freddy, POISSON Jean-François

REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

MUSCAT Yvette représentée par VERDUZIER K
BEUGIN Valérie représentée par MINEREAU JR
DUFFAULT Laurent représenté par DUFFAULT T
SULLI Bruno représenté par PIAULET C

ABSENT : /

Secrétaire de séance : Caroline DELPHIN

DELIBÉRATION N°143

Rapporteur : Christian MICHAUD

OBJET : ACQUISITION DE MASQUES DESTINES A LA POPULATION – CONVENTION AVEC GRAND CHATELLERAULT

Il est rappelé aux membres du conseil municipal que pour répondre à la demande des habitants du territoire, la communauté d'agglomération de **Grand Châtellerault en lien avec ses communes membres, a procédé à la distribution de masques réutilisables** dans le cadre de la crise sanitaire et la fin du confinement.

Les achats ont été réalisés auprès de divers fournisseurs en fonction des opportunités dans un contexte de forte demande et de pénurie. Il a été entendu lors de la mise en place de cette opération **que le coût résiduel des masques serait partagé, à parts égales**, entre la communauté d'agglomération et ses communes membres.

La commune de Naintré a bénéficié d'une **dotation de 6 031 masques** fournis par la société Tisserands des Flandres au prix unitaire de 2,32 € soit un coût de **1,32€** après déduction de l'aide de l'Etat (50% du prix d'achat dans la limite d'1€) . Le coût pour la commune est donc de 0,66 € par masque **soit un total de 3 980 €**.

Il est proposé aux membres du conseil municipal d'autoriser M le Maire à signer la convention entre la commune de Naintré et Grand Châtellerault relative à l'acquisition de masques destinés à la population.

Considérant la nécessité d'acquérir des masques pour la population lors de la crise sanitaire liée à la covid 19,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- autorise M le Maire à signer la convention relative à l'acquisition de masques pour la population avec Grand Châtellerault,
- charge M le Maire des démarches nécessaires à cet effet.

VOTE

UNANIMITÉ

Publication en mairie le :

Christian MICHAUD, Maire de Naintré, peut certifier, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
le

